



Nom de l'épreuve : Championnat de Martinique Habitable

Dates complètes : 04 Décembre 2011

Lieu : Anse Madame

Autorité organisatrice : Cercle Nautique de Schoelcher

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux,
- 1.4. la partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- 1.5. les RSO quand elles s'appliquent.
- 1.6. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1.1. La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception **A** ou **B** ou **C** ou **D** norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en **4e** catégorie de navigation.

Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation **côtière**.

Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

- 3.2. La régata est ouverte à tous les bateaux de la (des) classe(s) monotype Surprise et/ou aux bateaux du système à handicap CSA.
- 3.2.1. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, **du mercredi 30 Novembre au samedi 03 Février de 9h à 17h**, au plus tard.

Il est demandé aux clubs ayant de nombreux régatiers de bien vouloir nous faire parvenir une liste de préinscription le plus tôt possible.

- 3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent **présente** au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité
 Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : Les droits requis sont les suivants : 10 € par personne embarquées.

5. PROGRAMME

Dimanche 04 Décembre 2011 9:30 1^{er} signal d'avertissement – manches à suivre

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions dès le mercredi 30 Novembre 2011 et seront affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS

Le nombre de ronds sera déterminé par le nombre de concurrents.

Les parcours seront de type :côtier

Les schémas montrant les parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée seront précisés dans les annexes aux IC.

8. SYSTEME DE PENALITE

8.1. Pour toutes les classes, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

8.2. Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2
Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

9. CLASSEMENT

9.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1

9.2. (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de : 2

(b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de : 3

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

13. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

15. Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le CNS au :

Tel : 0596 612 083 **fax :** 0596 615 751 **email :** cerclenautique-schoelcher@wanadoo.fr